



Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20201113-lmc100000021200-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 17/11/2020

Réception Préfet : 17/11/2020

Publication RAAD : 17/11/2020

**CONTRAT LOCAL DE SANTE**  
**entre**  
**La Ville de Montereau-Fault-Yonne,**  
**L'agence Régionale de Santé**  
**Ile-de-France,**  
**La Caisse Primaire d'Assurance**  
**Maladie de Seine et Marne,**  
**Le Conseil Départemental de**  
**Seine et Marne,**  
**Le Centre Hospitalier du Sud77**  
**et**  
**La Préfecture de Seine et Marne.**  
**2019-2022**



# SOMMAIRE

	page
<b>PREAMBULE</b> .....	
1. Contexte du Contrat Local de Santé de Montereau-Fault-Yonne.....	
2. Modalités d’articulation avec les orientations du Projet Régional de Santé de l’ARS IDF.....	
3. Un outil de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé.....	
4. Un parcours cohérent de santé.....	
5. La définition d’axes prioritaires partagés par les signataires et la mobilisation des professionnels, des citoyens et des usagers.....	
<b>LE DIAGNOSTIC</b> .....	
<b>1. Les données sociodémographiques</b> .....	
1.1. L’indice de développement humain (IDH2).....	
1.2. Caractéristiques de la population monterelaise.....	
1.2.1. Une jeunesse particulièrement présente malgré un vieillissement de la population.....	
1.2.2. Un taux élevé de familles parentales.....	
1.2.3. Une population en situation de précarité.....	
1.3. Les emplois et le logement à Montereau.....	
1.3.1. Un taux de chômage important corrélé à un niveau de diplôme plus faible que la moyenne.....	
1.3.2. Des habitants majoritairement locataires de logements sociaux.....	
1.3.3. Un tissu économique majoritairement tertiaire avec le maintien d’une zone industrielle.....	
<b>2. L’état de santé des habitants</b> .....	
2.1. L’espérance de vie.....	
2.2. La mortalité prématurée.....	
2.3. Les causes des décès – Indice comparatif de mortalité.....	
2.4. Principaux constats sur le territoire.....	
<b>3. L’offre de santé</b> .....	
3.1. Les établissements sanitaires et médico-sociaux.....	
3.1.1. Le Centre Hospitalier Sud 77.....	
3.1.2. Cliniques privées les plus proches.....	
3.1.3. Offre médico-sociale.....	
3.2. Les autres services.....	
3.3. La situation de l’offre de soins de premier recours sur le territoire.....	
3.3.1. L’offre en médecine générale.....	




# PREAMBULE

## **1 – Contexte du Contrat Local de Santé de Montereau Fault Yonne**

L'Agence régionale de santé d'Ile de France a souhaité s'engager de façon volontariste dans la signature de Contrats Locaux de Santé (CLS) avec certaines communes d'Ile-de-France, ces contrats apparaissant comme l'un des outils privilégiés pour lutter contre les inégalités sociales de santé qui caractérisent la région.

Les CLS constituent un outil de mobilisation et de coordination des ressources, en particulier de droit commun autour des enjeux partagés par ses signataires couvrant les champs de la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social.

La Ville de Montereau Fault Yonne engagée de longue date dans une politique locale de santé publique a déjà mis en œuvre 2 CLS. Elle considère que la signature d'un tel document constitue une opportunité de conforter et développer les actions qu'elle mène ou soutient sur son territoire, à travers différents services et en partenariat avec les structures associatives et institutionnelles locales.

Elle est notamment investie dans les actions santé inscrites dans la politique de la ville au titre du Contrat de ville signé en 2015 pour son quartier de Surville (Ville haute) identifié Quartier Politique de la Ville (QPV)

Le CLS de Montereau dans cette version pluriannuelle, constitue pour le territoire une opportunité de consolider les réalisations probantes et de donner, dans la durée, un nouvel élan aux réponses partenariales à apporter à la population.

Le territoire est globalement marqué par des indicateurs préoccupants concernant la santé qui seront détaillés plus loin dans ce document.

Les publics jugés prioritaires : la population en général mais la nécessité de veiller à ce que le quartier de la ville haute fasse l'objet d'une attention particulière concernant les réponses apportées par le CLS, en matière d'accès aux soins et aux droits, dans un objectif de lutte contre les inégalités sociales de santé.

La ville de Montereau Fault Yonne s'engage avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France (ARSIdF) et la préfecture de Seine et Marne dans la poursuite du CLS pluriannuel 2019-2020.

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine et Marne (CPAM77) apportera sa contribution à cette version pluriannuelle du CLS de Montereau dont elle est l'un des signataires.

Les CLS doivent contribuer, dans le temps, à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et portent sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins, l'accompagnement médico-social mais également sur les déterminants de santé (logement, transports, environnement physique, cohésion sociale).

## **2 – Modalités d'articulation avec les orientations du Projet Régional de Santé de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France.**

Trois objectifs majeurs sont au cœur du Projet Régional de Santé (PRS) 2018-2022 :

- Renforcer la prévention et la promotion de la santé pour préserver le capital santé et le bien-être et éviter d'avoir à soigner ;
- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé dans une région marquée par de forts contrastes en la matière ;
- Adapter les actions et les politiques aux spécificités locales, en cherchant notamment une meilleure coordination des acteurs.

Par ailleurs, l'ARS a fait le choix de structurer son PRS autour de 5 axes de transformation du système de santé :

- Promouvoir et améliorer l'organisation en parcours des prises en charge en santé sur les territoires ;
- Une réponse aux besoins mieux ciblée, plus pertinente et efficiente ;
- Un accès égal et précoce à l'innovation en santé et aux produits de la recherche ;
- Permettre d'agir sur sa santé et de contribuer à la politique de santé ;
- Inscrire la santé dans toutes les politiques.

La ville de Montereau-Fault-Yonne s'engage à poursuivre ces objectifs avec l'ARS IdF.

## **3 – Un outil de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé**

Le CLS est un outil de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS). Les inégalités de santé sont aggravées ou se forment dans les inégalités d'accès aux droits et aux soins de premiers recours. Il y a donc lieu de concentrer les efforts sur la lutte contre ces inégalités et garantir la continuité du parcours de santé. Parmi les ISTS, certaines sont liées aux modes de vie individuels, aux déterminants sociaux, environnementaux, ou encore au contexte politique et économique. D'autres sont liées à l'organisation même du système de soins.

Dans ce cadre, le CLS doit s'attacher à ce que les actions développées en son sein atteignent l'ensemble de la population, incluant les personnes fragiles et défavorisées, plus exposées. Seront visés les groupes d'habitants ou les quartiers éloignés de la prévention ou de l'accès aux soins.

C'est dans ce cadre que le CLS est l'axe santé du Contrat de Ville de Montereau-Fault-Yonne, afin que la population du QPV soit particulièrement ciblée par les actions mises en place dans le cadre du CLS.

#### **4 – Un parcours cohérent de santé**

Le CLS doit favoriser la mise en œuvre à l'échelle du territoire local de parcours cohérents de santé, allant de la prévention à la prise en charge globale en passant par les soins. Cet effort de cohérence doit bénéficier en particulier aux personnes pour lesquelles les difficultés sociales conduisent à une fragmentation ou à des lacunes dans la prise en charge. Les habitants, qu'ils soient usagers du système de santé ou destinataires des politiques de prévention, doivent être associés dans l'ensemble de la démarche.

#### **5 – La définition d'axes prioritaires partagés par les signataires et la mobilisation des professionnels, des citoyens et des usagers.**

Le contrat est l'occasion pour les signataires de s'accorder, autour de l'objectif de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé, sur des axes prioritaires partagés, mais aussi de mesurer les résultats des actions qui seront engagées, et éventuellement de les réorienter ou de les moduler, sur la durée du contrat, en fonction de cette évaluation.

Ce processus sera d'autant plus gratifiant et efficace, qu'il concernera les citoyens les plus à l'écart des dispositifs de prise en charge et souvent les plus confrontés aux difficultés.

Le CLS doit donc s'efforcer de promouvoir les démarches transversales qui prennent en compte d'une part les effets sur la santé des déterminants sociaux et l'approche des politiques publiques et leur impact sur la santé d'autre part.

# MONTEREAU-FAULT-YONNE

## Le Diagnostic partagé

### 1. LES DONNEES SOCIO DEMOGRAPHIQUES

La ville de Montereau-Fault-Yonne se trouve au sud du département de Seine et Marne, au confluent de la Seine et de l'Yonne. Située à 90 kms au sud-est de Paris, la ville est en zone péri-urbaine. Sa population est, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, de 19 361 habitants (sources INSEE)

Elle se caractérise géographiquement par deux villes en une :  
D'une part, un centre historique en ville basse, composé principalement d'habitats privés. D'autre part, le plateau de Surville en ville haute sur une étendue de 60 hectares. Cette partie haute est plus enclavée. Elle est composée en majorité de logements sociaux.

Montereau-Fault-Yonne fait partie de la communauté de communes du pays de Montereau qui regroupe 21 communes pour une population de 42 000 habitants. Montereau est considérée comme la ville centre de ce territoire. Elle représente de ce fait une zone d'attractivité pour les communes environnantes, notamment en termes d'implantation médicale et d'emploi industriel.

#### 1.1. L'indice de Développement Humain (IDH2)

L'indice de développement humain (IDH2) est de 0,26 sur la ville de Montereau-Fault-Yonne pour 0,57 en Seine et Marne et 0,65 en Ile de France.

Mode calculatoire et indicateurs utilisés dans l'IDH-2

Dimensions du développement humain	Indicateurs choisis	Valeur plancher	Valeur plafond	Mode calculatoire des indices (entre 0 et 1)
Santé	Espérance de vie à la naissance	65 ans	90 ans	Indice santé = (valeur- 65) / (90- 25)
Éducation	% pop. > 15 ans sortie du système scolaire et diplômée	70 %	100 %	Indice éducation = (Valeur- 70) / (100-70)
Revenu	Revenu imposable médian des ménages par unité de consommation	5000 €	40000 €	Indice revenus = [log (valeur) - log (5000)] / [log (40.000) - log (5000)]

La valeur de l'IDH est la moyenne des indices obtenus pour chacune des trois dimensions :  $IDH-2 = (\text{indice santé} + \text{indice éducation} + \text{indice revenus}) / 3$ .

#### Espérance de vie à la naissance :

- Pour les hommes : 73,4 ans vs 78,7 en Seine et Marne
- Pour les femmes : 83,2 ans vs 84,4 en Seine et Marne

#### Part de la population non scolarisée :

- Plus de 16 ans sans diplôme : 48,7 % vs 29,3% en Seine et Marne
- Plus de 20 ans ayant au moins le baccalauréat : 14,4 % vs 19,3 % en Seine et Marne

**Le revenu imposable médian** par unité de consommation, est de 14 974 € alors qu'il est de 22 191 € dans le département.

## **1.2. Caractéristiques de la population monterelaise**

### *1.2.1. Une jeunesse particulièrement présente malgré un vieillissement de la population*

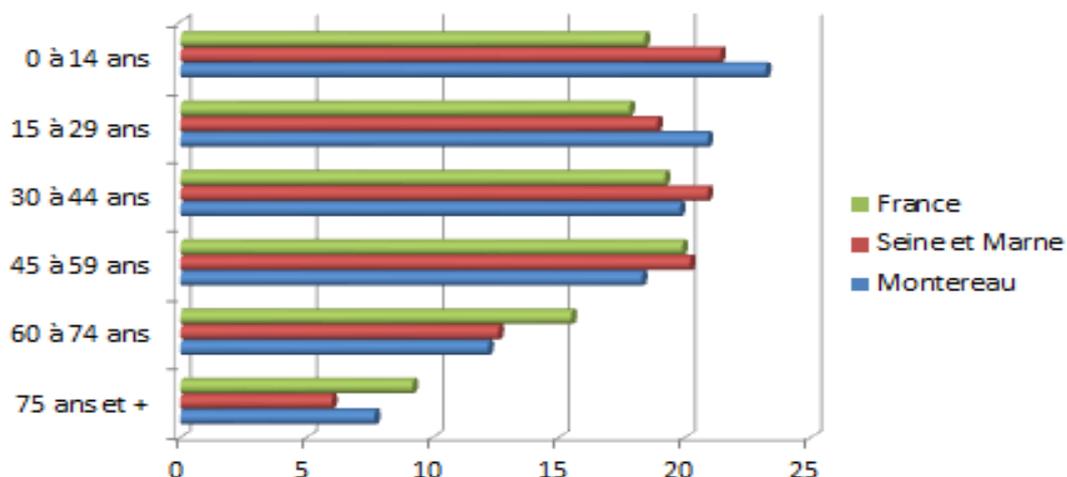
La population de Montereau-Fault-Yonne connaît une évolution positive avec un taux annuel de 2,5% entre 2010 et 2015 et présente un taux de natalité supérieur à la moyenne départementale (+ 4,3 points), s'élevant à 18,8%.

Néanmoins, cette croissance démographique se caractérise par un double phénomène.

La population de Montereau-Fault-Yonne a comme particularité d'être relativement jeune puisque 30,2% des 19 361 habitants ont moins de 20 ans contre 28% en Seine-et-Marne et la part des moins de 15 ans représentant 23,2% de la population. Cette spécificité est également visible à travers les données de l'Observatoire des territoires qui révèle un indice de jeunesse supérieur au département (152,3 contre 150,5) et à la moyenne nationale (98,7).

Pour autant, un phénomène de vieillissement peut être observé au sein de la population où les plus de 65 ans représentent 15,4% de la population, taux supérieur au département (13,2%). Cette situation se caractérise par un indice de vieillissement plus élevé (51,1) que la moyenne départementale (47,2).

### **Structure démographique en pourcentage (INSEE 2015)**



**Le quartier de la ville haute (QPV) : une population jeune concentrée dans le QPV**

Le quartier de Surville est composé à près de 45% de jeunes de moins de 25 ans (44,6%), il connaît un indice de jeunesse nettement supérieur à la commune. La part des immigrés y est également supérieur et en augmentation depuis 2010 : elle est passée de 20% à 25% en 2015 contre 19% en Ile-de-France.

*1.2.2. Un taux élevé de familles monoparentales*

La taille moyenne des ménages est la même que celle de la moyenne départementale (2,5), avec néanmoins une part des familles monoparentales élevée : 21,8% contre 15,6% en Seine et Marne et 17,8% en Ile de France. Cette problématique est particulièrement présente au sein du quartier prioritaire de la politique de la ville.

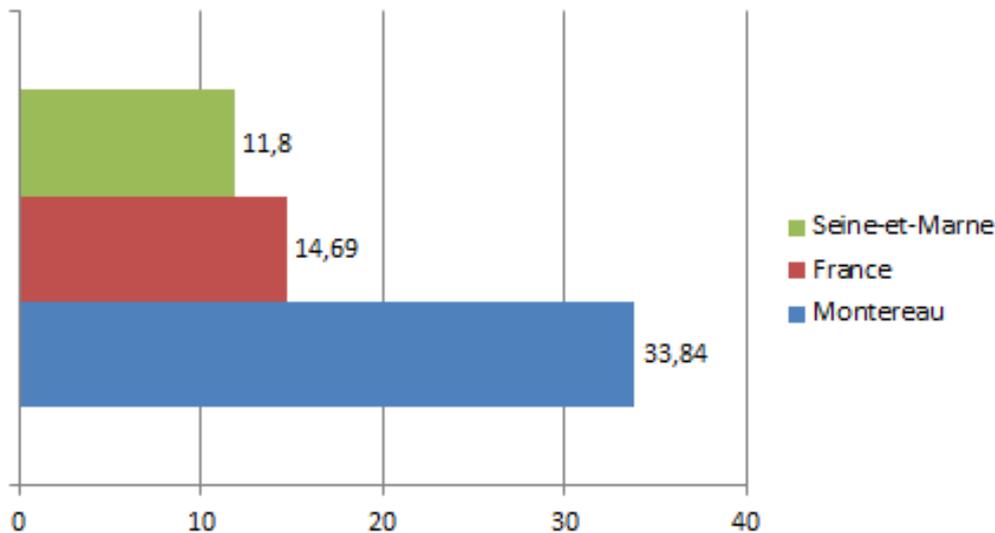
*1.2.3. Une population en situation de précarité*

Montereau-Fault-Yonne concentre des difficultés économiques et sociales, comme en témoigne son taux de pauvreté, le plus élevé du département. En effet celui-ci s'élève à 33,8% au sein de la commune, quand il est de 11,8% en Seine-et-Marne et de 14,7% au niveau national.

Dès lors, cette précarisation de la population se traduit par un niveau de vie médian mensuel nettement inférieur au département. Il s'élevait à 1 247€ en 2014 contre 1 849 € en Seine-et-Marne la même année. Cet écart se creuse pour les 10% les plus pauvres de la commune qui disposent d'un revenu de 680€ contre 969€ dans le département. En 2015, le niveau de vie médian annuel était bien en-dessous de la moyenne départementale, à hauteur de 14 915€ dans la commune contre 22 339€ en Seine-et-Marne.

(Sources INSEE et observatoires des inégalités)

## Taux de pauvreté



Cette tendance se constate également par une part plus importante d'allocataires CAF dans la population de la commune dont les revenus disponibles sont constitués à 15% de prestations sociales. Enfin, cette situation précaire s'observe aussi par le nombre de bénéficiaires de la CMUC représentant 23.5% contre 5.8% en Seine et Marne et 7.2% en Ile de France.

### **Quartier de la ville haute : une concentration de difficultés économiques**

La problématique économique des ménages de la population de la commune s'amplifie au sein du quartier prioritaire de la politique de la ville où la part des ménages imposés est de 16,6% contre 40,6% au sein de la commune. La part des prestations sociales dans les revenus disponibles est nettement plus forte, à hauteur de 30,7% dans le quartier de Surville contre 14,7% au sein de la commune. De plus, la part des allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50% de prestations sociales atteste une plus grande précarité au niveau de ce territoire puisque près de 50% de la population de Surville ont un revenu constitué à plus de 50% de prestations sociales contre 39% dans la commune en 2016 et 30% des revenus sont constitués à 100% de ces prestations contre 23% dans la commune.

### **1.3. Les emplois et le logement à Montereau**

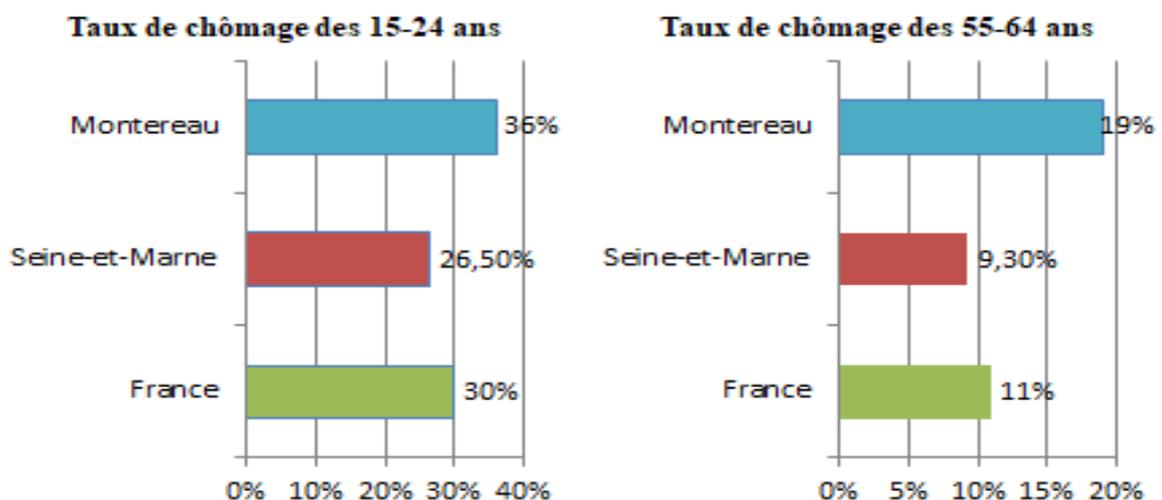
### 1.3.1. Un taux de chômage important corrélé à un niveau de diplôme plus faible que la moyenne.

L'évolution des actifs de la population de Montereau-Fault-Yonne connaît une stabilité depuis 2010 et s'établit en 2015 à 66,6%. Ce taux est constitué à 17,1% de chômeurs contre 9% dans le département. La part des inactifs y est également plus élevée en 2015 (33%), environ 10 points en plus que la moyenne départementale, ce qui tend à s'expliquer par la forte présence des jeunes de moins de 15 ans dans la commune. Néanmoins, une tendance à la baisse du taux de scolarisation est identifiée à partir de 17 ans, passant de 94% de 15 à 17 ans à 40,7% à partir de 17 ans. En conséquence, 48% de la population de 15 ans ou plus, contre 28% dans le département n'est pas titulaire d'un diplôme ou au plus d'un BEPC ou du brevet des collèges. On constate enfin un taux de chômage des 15-64 ans nettement supérieur au département (26% contre 11,7%), en nette augmentation depuis 2010 (+5%).

#### Quartier de la ville haute :

Une majorité de la population du quartier prioritaire de la politique de la ville est sans diplôme ou avec un diplôme inférieur au Bac. En effet, celle-ci représente 86,4% et seulement 9,8% possède un diplôme équivalent au bac. Par ailleurs, plus de la moitié des 16-24 ans présents sur ce territoire n'est pas scolarisée. Le taux d'emploi est de fait inférieur à la commune : 36,9% contre 52,6% à Montereau-Fault-Yonne avec la particularité d'être composé à 23,9% d'emplois précaires contre 15,6% dans la commune.

## Structures démographiques du chômage



### 1.3.2. Des habitants majoritairement locataires de logements sociaux

On estime en 2015 que seulement 25,5% de la population de la commune est propriétaire de sa résidence principale alors que la part des locataires s'élève à 72,8%, constituée pour près de la moitié de locataires de logements HLM. En outre, il s'agit majoritairement de logements sous forme d'appartements (74,8%), les maisons ne représentant que 25% du parc d'habitation. Cette situation de l'habitat est l'opposée de la situation départementale où les maisons représentent 58,4% des logements.

En revanche, des mesures sont mise en œuvre au sein de la commune afin de développer des résidences individuelles, en témoigne le programme « Vincent Detoc » en Ville Haute porté par le bailleur « Confluences Habitat » permettant la construction de 53 logements locatifs sociaux.

En 2018, il y avait 45,6% de logements sociaux à Montereau dont environ 70% en ville haute. Néanmoins, on constate que ce chiffre diminue doucement au fil des restructurations urbaines.

### *1.3.3. Un tissu économique majoritairement tertiaire avec le maintien d'une zone industrielle*

La population active ayant un emploi est majoritairement composée d'employés, de professions intermédiaires ainsi que d'ouvriers :

Employés.....	29,6%
Professions intermédiaires...	28,1%
Ouvriers.....	26,1%
Cadres et profession intellectuelles supérieures...	12 %

Ces emplois sont principalement concentrés sur le secteur tertiaire représentant 70% des emplois. Néanmoins, l'industrie monterelaise concentre 23,2% des emplois, relative à la présence sur le territoire de plusieurs entreprises implantées historiquement, et à une filiale du groupe Vinci installée sur la commune depuis le début du 21ème siècle. L'INSEE recense en 2017, 66 entreprises dans le secteur industriel sur un millier de firmes présentes sur la commune.

On observe sur la commune de Montereau-Fault-Yonne :

- 2 zones industrielles,
- 2 zones d'activité,
- 1 grande entreprise industrielle.

Ces différentes zones témoignent du caractère attractif de la commune en termes d'emplois.

## 2. L'ETAT DE SANTE DES HABITANTS

### 2.1. L'espérance de vie (2008 à 2013)

	Montereau Fault Yonne		Seine et Marne		Ile de France	
	H	F	H	F	H	F
Espérance de vie à la naissance.....	73,4	83,2	78,7	84,4	79,8	85,6
Différence.....	-	-	<b>+5,3</b>	+1,2	<b>+6,4</b>	+2,4

### 2.2. La mortalité prématurée (2011-2012-2013)

	Montereau Fault Yonne			Canton			Seine et Marne		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Indice comparatif de mortalité avant 65 ans	226	139	194	141	109	131	104	103	104

L'**indice comparatif de mortalité** est le rapport entre le nombre de décès observés sur le territoire demandé et le nombre de décès attendus. Ce dernier chiffre est calculé en appliquant à la population les taux de mortalité nationaux par âge et sexe. Lorsque l'indice est supérieur à 100, la mortalité du territoire est supérieure à la moyenne française, indépendamment de la structure par âge et sexe de la zone en question.

### 2.3. Les causes des décès – Indice comparatif de mortalité

Causes du décès	Montereau Fault Yonne		Canton		Seine et Marne	
	H	F	H	F	H	F
Appareil circulatoire.....	142,6	142,8	125,5	125,6	114	117,4
Appareil digestif.....	194,6	<b>211,7</b>	110,5	150,8	-	-
Appareil respiratoire.....	<b>235,1</b>	104,4	148,4	128,9	122,4	118,4
Cancers larynx, trachée, bronches, poumon..	<b>211,1</b>	-	130	87,3	108	90,8
Cancer du sein.....	-	<b>76,7</b>	-	112,6	-	110,2
Cancer du côlon.....	123,3	<b>99,7</b>	99,5	96,7	109,5	115,6
<b>Toutes causes.....</b>	<b>159,4</b>	<b>128,5</b>	<b>124,9</b>	<b>115,4</b>	<b>111,9</b>	<b>115</b>

## 2.4. Principaux constats sur le territoire

Concernant les hommes, l'indice comparatif de mortalité est très défavorable. Il est particulièrement inquiétant sur les décès liés aux maladies de l'appareil respiratoire. Le cancer du poumon induit une forte surmortalité pour les hommes.

Concernant les cancers du sein et du côlon, il est à noter que les chiffres sont bons. Le CLS version 2 avait mis l'accent sur la nécessité d'inciter la population monterelaise à participer aux dépistages organisés des cancers du sein et colorectal. Ces actions semblent avoir été efficaces.

Le contrat de ville (2015-2020) a mis en évidence l'existence de nombreux besoins en matière de santé au sein de la population de Montereau-Fault-Yonne. Parmi les problèmes de santé prégnants dans la commune : les conduites addictives, la santé mentale et les maladies chroniques (diabète, cancers, insuffisance respiratoire) apparaissent comme prioritaires.

En lien avec ces problématiques, les populations jugées prioritaires sont les jeunes et les personnes âgées. Chez le public jeune, les comportements alimentaires défavorables, les comportements à risques notamment sexuels, les addictions et la santé mentale avec la problématique du manque d'estime de soi, de mal-être constituent des facteurs de risque susceptibles d'impacter leur état de santé. Pour les personnes âgées, c'est le vieillissement qui constitue l'enjeu principal et plus précisément le maintien à domicile dans des conditions adaptées, tout en luttant contre l'isolement.

### **Quartier de la ville haute :**

Par ailleurs, la situation de précarité d'une partie de la population, notamment dans le quartier de la ville haute rend parfois difficile l'accès aux soins et peut engendrer un repérage plus tardif des pathologies. Ont ainsi été relevés, par exemple, par les professionnels de santé, de nombreux retards en termes de soins dentaires des plus jeunes, s'expliquant notamment par un manque de praticiens et un défaut d'accessibilité financière.

Aussi, il ressort de ce constat sur l'état de santé de la population de la commune d'importants besoins en termes de prise en charge mais aussi en ce qui concerne les actions de prévention, de promotion et d'éducation pour la santé.

Par ailleurs, un besoin d'accompagnement renforcé des publics aux difficultés spécifiques semble également être une priorité pour l'accès aux droits et aux soins. Il s'agit de lutter contre la renonciation aux soins de certaines catégories de population en difficulté pour des raisons financières.

## 3. L'OFFRE DE SANTE

### 3.1. Les établissements sanitaires et médico-sociaux

#### 3.1.1. *Le Centre Hospitalier Sud 77 (Fontainebleau, Nemours, Montereau-Fault-Yonne)*

Le site de Montereau du Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne assure les activités suivantes :

- **Médecine** (addictologie, cardiologie, endocrino, gastro-entérologie, neurologie, oncologie, pneumologie, Unité de soins palliatifs)
- **Chirurgie** (Orthopédie, Chirurgie générale et digestive, ORL)
- **Unité de Soins de Longue Durée**
- **Prise en charge de la mère et de l'enfant**
- **Prise en charge des personnes âgées** : 2 EHPAD, SSR, court séjour gériatrique
- **Hospitalisation à domicile**
- **Santé mentale** : psychiatrie infanto-juvénile, CSAPA
- **CeGIDD** (Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic des infections par le VIH, les hépatites virales et les infections sexuellement transmissibles)
- **Urgences** : SMUR / Gynécologiques / Maternité
- **Consultations externes** : ORL / OPH / Nutritionniste / Urologie / Cardiologie / Diabétologie / Médecine / Gastro-entérologue / Pneumologue / Dermatologue / Pédiatrie / Gynéco-obstétrique

Une antenne « **SOS médecin** » s'est installée au sein de l'hôpital afin de prendre en charge les soins non programmés le soir en semaine de 20 h à minuit et le week-end (de 12h à minuit le samedi et de 8h à minuit le dimanche).

#### 3.1.2. *Cliniques privées les plus proches*

- Clinique KER YONNEC à 10 km (Psychiatrie)
- Clinique de l'Hermitage à 27,5km (Chirurgie)
- Clinique Médico-Chirurgicale Les Fontaines à 28,6 km (Urgences + Chirurgie)

#### 3.1.3. *Offre médico-sociale*

- 1 Service de Soins Infirmiers à Domicile (Croix-Rouge Française)
- 2 Services d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile
- 1 Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes
- 1 Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (ANPAA au sein du Centre Hospitalier)
- 1 Centre médico psychologie et 1 Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (Centre Hospitalier)
- 1 Maison Départementale des Solidarités (PMI)
- CSAPA-APS contact

La Maison Départementale des Solidarités (MDS) de Montereau-Fault-Yonne (Conseil départemental de Seine et Marne) et les services de l'Education Nationale sont des acteurs locaux très importants pour leur participation au développement des actions de santé publique sur le territoire. La MDS est implantée en ville haute, au cœur du quartier.

Enfin, le territoire de la commune est également couvert par les acteurs suivants :

- AURA 77 (autisme et troubles du comportement pour les enfants)
- Réseau territorial de santé du sud 77 (gérontologie : porteur du CLIC et de la MAIA, cancer et soins palliatifs)
- REVESDIAB (diabète)
- RVH 77 Sud (VIH)
- La Mission Locale
- Le Relais 77 (La maison des femmes)

### **3.2. Les autres services**

De nombreux services municipaux sont actifs dans le champ de l'action sociale et de la solidarité :

- Le Centre Communal d'Action Sociale ;
- Un centre Social, la Maison des familles ;
- Un espace socio-culturel, la Maison pour tous ;
- Le service du Bel Age, pour les plus de 60 ans ;
- Des Maisons de Quartier ;
- Le dispositif de Réussite Educative à la Maison de la Réussite Educative ;
- Service municipal pour l'emploi des jeunes, DEFI ;
- Le service petite-enfance.

### **3.3. La situation de l'offre de soins de premier recours sur le territoire**

Au regard du zonage de médecins défini par l'ARS d'Île-de-France en 2018, la commune de Montereau-Fault-Yonne est classée en **Zone d'Intervention Prioritaire en termes d'accès aux soins en médecine générale.**

#### Une démographie médicale en situation de fragilité et inégalement répartie sur le territoire

Montereau-Fault-Yonne dispose d'une densité médicale égale à 11,1, supérieure à la moyenne nationale (9) et départementale (6,6). Néanmoins, la situation de l'offre d'omnipraticiens est considérée comme fragile étant donné le vieillissement démographique significatif des professionnels et des difficultés de renouvellement face à une demande croissante de soins.

### *3.3.1. L'offre en médecine générale*

Parmi les médecins généralistes présents sur la commune (à date de l'écriture de ce document) :

- 1 praticien a entre 40 et 49 ;
- 3 ont entre 50 et 54 ans ;
- 8 ont entre 55 et 59 ans ;
- 8 ont plus de 60 ans.

Ainsi, l'enjeu du renouvellement de l'offre médicale à court terme est considéré comme majeur selon les acteurs puisque la majorité des praticiens ont actuellement plus de 55 ans et **n'ont à ce jour pas identifié de successeurs sur la commune.**

Cette problématique est doublée par un défaut de remplaçants dans l'activité quotidienne des professionnels de santé et est source de difficultés au regard du volume d'activité par médecins, largement supérieur au département et au niveau national. Ils réalisent en moyenne 500 actes supplémentaires, malgré une densité médicale relativement plus élevée. L'écart tend à se réduire depuis 2014 mais reste néanmoins supérieur, avec une part importante des actes générés par les moins de 15 ans (18%) au regard des proportions départementales (16,6%) et nationales (14%).

Cette situation défavorable concernant l'amplitude de la demande de soins se caractérise également par une impossibilité pour les praticiens d'accepter de nouveaux patients et par une diminution des visites à domiciles, limitant de ce fait l'accès et l'offre de soins sur la commune.

Ces 20 médecins généralistes exercent de la manière suivante :

- 17 exercent en secteur 1 ;
- 6 sont installés seuls ;
- 14 exercent en cabinet de groupe mono-professionnel.

Ces organisations sont sources de difficultés relevées par les acteurs lors des entretiens :

- Une activité importante avec des horaires étendus,
- La prise en charge de nouveaux patients est quasi impossible (le nombre de patients médecin traitant par médecin serait compris entre 1100 et 1600)
- Des difficultés à trouver des successeurs pour les médecins qui partent à la retraite,
- Des difficultés à dégager du temps pour envisager des actions communes.

Par ailleurs, selon les données de Cart0santé, **seulement 31 médecins généralistes étaient présents sur la Communauté de Communes du Pays de Montereau en 2017.** Ainsi, la commune de Montereau-Fault-Yonne concentre les flux d'attractivité en termes de demande de soins.

Compte tenu de l'âge des médecins, des départs à venir mais aussi du fait des organisations actuelles, une majorité de professionnels et d'élus se dit inquiet des perspectives en matière d'offre médicale pour les habitants du territoire.

En effet, cette offre ne se renouvellera pas de manière spontanée et l'aide à la mise en place de mesures ou d'organisations permettant une plus grande attractivité du territoire demeurent un enjeu.

**Quartier de la ville haute :**

La majorité des cabinets se situe en ville basse. Seuls 3 médecins généralistes sur 20 exercent leur activité en ville haute.

*3.3.2. L'offre en chirurgien-dentiste : un manque accru de praticiens dotés d'une accessibilité financière*

La ville de Montereau-Fault-Yonne est pourvue de 6 chirurgiens-dentistes, exerçant pour la totalité en Ville Basse. Cette proportion de praticiens a fortement diminué depuis 2014 où 12 chirurgiens-dentistes étaient présents sur la commune avec également le départ récent non renouvelé de deux praticiens aux tarifications accessibles.

Parmi les praticiens présents sur la commune :

- 1 chirurgien à moins de 40 ans
- 3 ont entre 40 et 49 ans,
- 2 ont entre 55 et 59

La densité des chirurgiens-dentistes atteint une valeur de 3,2 pour 100 000 habitants, valeur inférieure au département (4) et à la moyenne nationale (5,3). En opposition, leur volume d'activité annuel est largement supérieur au département puisqu'ils réalisent environ 800 actes supplémentaires par chirurgiens-dentistes. Ainsi, de la même manière que pour la médecine générale, l'offre de soins présente à Montereau-Fault-Yonne représente le pôle d'attractivité de la demande et de la consommation de soins.

*3.3.3. L'offre en soins infirmiers : une réponse médicale satisfaisante et organisée*

L'offre en soins infirmiers est plutôt satisfaisante sur la commune puisque 35 infirmiers sont présents, caractérisés par un exercice collectif en cabinet au nombre de 8, majoritairement situés en Ville Haute.

*3.3.4. L'offre en kinésithérapie : une insuffisance de professionnels limitant l'accès aux soins des personnes âgées*

La ville de Montereau-Fault-Yonne compte 5 masseurs-kinésithérapeutes exerçant sur la commune depuis 2013. Parmi eux, 2 ont plus de 60 ans et 3 ont moins de 40 ans.

Compte-tenu du nombre de masseurs-kinésithérapeutes, le territoire est considéré comme étant sous doté au regard des proportions départementale et nationale. En effet, leur densité y est inférieure depuis 2013, suite aux départs de 4 praticiens de la commune.

Les professionnels rencontrés témoignent de cette situation préoccupante. Les médecins généralistes de la ville se retrouvent confrontés à une forte demande de soins en kinésithérapie qu'ils doivent réorienter vers les communes environnantes. Cette problématique est d'autant plus importante que la demande majeure de soins concerne des personnes âgées, généralement peu mobiles.

### *3.3.5. L'offre en orthophonie : des délais d'attente particulièrement longs*

A l'heure de l'écriture de ce document, l'offre en orthophonie comprend 6 praticiens. Le nombre d'orthophoniste décroît depuis 2015 mais leur densité médicale reste supérieure au département (37,1 contre 19,2). Dans ces conditions, les acteurs du territoire font état d'une situation largement préoccupante notamment concernant la prise en charge en termes de délais, la population étant confrontée à des listes d'attente extrêmement longues (18 à 24 mois pour un bilan).

### *3.3.6. L'offre des autres professionnels de 1er recours*

D'autres professionnels de 1er recours sont présents à Montereau-Fault-Yonne parmi lesquels :

- 6 pédicures podologues exercent sur la commune, tous en Ville Basse,
- 3 sages-femmes exercent une activité sur la commune, toutes en Ville Basse ,
- 1 seul orthoptiste exerce en Ville Basse,
- 4 psychologues,
- 4 diététiciennes.

### 3.3.2. Les spécialistes de second recours

<b>Profession</b>	<b>Nombre total</b>	<b>Dont ville haute</b>
Ophtalmologue.....	4	1
Cardiologue.....	2	1
Rhumatologue.....	1	0

# LES AXES DU CONTRAT LOCAL DE SANTE DE MONTEREAU

## AXE 1 :

Anticiper les risques liés à l'évolution de la démographie médicale et développer plus particulièrement l'offre de soins de 1<sup>er</sup> recours.

## AXE 2 :

Soutenir les actions de prévention et de promotion de la santé vers la population en générale et vers les jeunes en particulier.  
(Addictions, comportements à risque, santé mentale, ALD...)

## AXE 3 :

Soutenir les actions de prévention et de promotion de la santé vers les personnes âgées en particulier.

## AXE 4 :

Accompagner les personnes en difficulté spécifique (publics vulnérables)

1. Anticiper les risques liés à l'évolution de la démographie médicale et développer plus particulièrement l'offre de soins de 1<sup>er</sup> recours.

**Objectif stratégique :**

Essayer de répondre à la diminution du nombre de médecins généralistes, de dentistes, de kinésithérapeutes, d'orthophonistes...

Objectifs opérationnels	Actions
Promouvoir un exercice regroupé et salarié en ville haute	Ouverture d'un centre municipal de santé en ville haute 4 médecins généralistes 2 orthophonistes 1 kinésithérapeute ou un dentiste
Promouvoir un exercice regroupé, salarié ou libéral en ville basse	Ouverture d'un centre municipal de santé en ville basse (rue Victor Hugo) avec des médecins généralistes, kinésithérapeutes, dentistes, orthophonistes... Possibilité de louer des cabinets à des praticiens qui préféreraient exercer en libéral.

## 2. Soutenir les actions de prévention et de promotion de la santé vers la population en générale et vers les jeunes en particulier.

### **Objectifs stratégiques :**

#### 2.1. Conforter et faire évoluer, si besoin, les actions dans le champ de la nutrition

Objectifs opérationnels	Actions
Favoriser la consommation de fruits et de légumes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les jardins partagés</li> <li>• Les ateliers cuisines de la Maison des Familles</li> </ul>
Renforcer la convivialité et le lien social autour des repas	Le bistrot d'en haut

#### 2.2. Promotion de la santé des jeunes : prévention des comportements à risques et des addictions

Objectifs opérationnels	Actions
Informier et prévenir les jeunes contre les addictions	Interventions en milieu scolaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>• De la police nationale (substances illicites)</li> <li>• De l'association APS contact (alcool, tabac, addictions sans substance...)</li> </ul>
Informier concernant les comportements sexuels à risque	Actions de la Médecine scolaire, du service DEFI (ville), de la réussite éducative (ville), de la Maison Départementale des Solidarités.

#### 2.3. Prise en compte des problèmes de santé mentale

Objectifs opérationnels	Actions
Permettre l'accès et la continuité des soins en santé mentale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépistages précoces des troubles psychologiques chez l'enfant de moins de 3 ans.</li> <li>• Suivis psychologiques de la Réussite Educative</li> <li>• Suivis et orientations psychologiques à DEFI et à la Mission locale</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CMP</li> </ul>
--	---

## 2.4. Prévenir les Affections de Longue Durée (ALD) et les cancers

Objectifs opérationnels	Actions
Prévenir les maladies chroniques type diabète, insuffisance respiratoire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Orienter vers les comportements alimentaires favorables à la santé</li> <li>• Orienter vers le service SOPHIA de la CPAM</li> <li>• Orienter vers la prévention des addictions (tabac notamment) : Le mois sans tabac</li> <li>• Incitation au développement du programme ETP autour des problématiques d'insuffisance respiratoire.</li> <li>• Aider au sevrage</li> </ul>
Prévenir les cancers du sein et du côlon à travers des lieux de passage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion du dépistage organisé auprès de la population à la Maison des familles, dans les ateliers sociolinguistiques, à la Maison pour tous, au centre municipal de santé...)</li> <li>• Action de la Ville : <b>Octobre rose</b> au profit de la ligue contre le cancer</li> </ul>

## 2.5. Prise en compte de la santé des femmes et particulièrement des jeunes femmes seules avec plusieurs enfants

Objectifs opérationnels	Actions
Cibler les priorités sanitaires et sociales auprès des femmes	Centre municipal de santé Maison des femmes Maison Départementale des Solidarités
Apporter un soutien à la parentalité	Soutien aux jeunes mères et leur permettre de faire garder leurs enfants : crèches, ludothèques, RAM. Soutien à la parentalité et guidance parentale pour les enfants de 2 à 16 ans par l'Equipe de Réussite Educative de la ville

### 3. Soutenir les actions de prévention et de promotion de la santé vers les personnes âgées en particulier.

#### **Objectifs stratégiques :**

#### 3.1. Développer les actions de proximité en direction des personnes âgées

Objectifs opérationnels	Actions
Réduire les risques de chute et de malnutrition	Maison des familles : « Mangez, bougez, relaxez » « Parcours prévention » (ateliers bien chez soi)
Prévenir les risques d'ostéoporose et de sarcopénie	Centre Sportif Monterelais : activité physique adaptée aux aînés Actions du Centre social
Prévenir les troubles de la mémoire	Maison des familles : Les ateliers mémoires du parcours prévention

#### 3.2. Accompagner les personnes âgées à domicile et soutenir les aidants

Objectifs opérationnels	Actions
Prévenir l'isolement des personnes âgées	Service du Bel âge : Actions de socialisation
Prévenir la malnutrition et la dénutrition	Repas livrés à domicile
Lutter contre l'iatrogénie médicamenteuse	Centre municipal de santé
Soutenir les aidants	Journée des aidants de la MDS

### 4. Accompagner les personnes en difficulté spécifique (Publics vulnérables).

#### **Objectifs stratégiques :**

#### 4.1. Favoriser l'accès aux droits des publics vulnérables

Objectifs opérationnels	Actions
Repérer les personnes sans droits et développer la demande « d'aller-vers »	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Former les acteurs de proximité au repérage des besoins et à l'orientation des publics vers les structures adaptées</li> <li>• Informer par le biais du centre de santé, des ateliers sociolinguistiques, du CCAS et orienter ces personnes</li> </ul>
Développer l'accès aux mutuelles complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer sur les dispositifs d'aide à l'acquisition d'une mutuelle complémentaire</li> <li>• Informer sur la possibilité d'adhérer à la mutuelle locale par le biais de l'association « Comme une aubaine »</li> </ul>

#### 4.2. Favoriser l'accès des publics vulnérables aux soins et à la prévention

Objectifs opérationnels	Actions
Adapter la communication afin d'atteindre les publics les plus éloignés du soin	
Eviter l'avance de frais	Pratiquer le tiers payant total au Centre de santé
Promouvoir le recours au bilan de santé de la CPAM	Informé sur l'examen de prévention en santé de la CPAM

#### 4.3. Lutter contre l'habitat indigne

La qualité de l'habitat constitue un déterminant important de la santé des occupants

Objectifs opérationnels	Actions
Améliorer l'habitat locatif et remettre sur le marché des logements vacants	<p>Mise en place du permis de louer par la municipalité.</p> <p>Opération Cœur de ville</p> <p>OPAH : Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (municipalité-Anah)</p> <p>ANRU 2 : Secteur Beaumarchais</p>
Mettre en conformité les logements déclarés « insalubres »	Inciter les propriétaires et éventuellement les aider à faire les travaux nécessaires pour louer